

PARCOURSUP et D.S.E., quèsako ?



PARCOURSUP

C'est quoi ?

Parcoursup est une plateforme nationale qui permet aux élèves de Terminale et aux étudiants en réorientation de formuler des vœux sur 17 000 formations post-bac.

Nouveauté 2021 : les écoles nationales vétérinaires, MP2I (maths, physique ingénierie et informatique) et ECG (économique et commerciale option générale), Sciences PO seront accessibles via Parcoursup. Ainsi que la possibilité de candidater directement en licence professionnelle, grâce à la réforme des DUT, qui deviennent des bachelors universitaires de technologie (BUT).

Attention, il reste quelques formations du supérieur qui ne sont pas sur Parcoursup, renseignez-vous !

Pour qui ?

Pour tous les élèves en terminale et les étudiants en réorientation.

Quand ?

- A partir du **21 décembre 2020**, vous découvrirez les établissements et les formations présents sur la plateforme, les dates des portes ouvertes, le programme des formations, les compétences attendues, les critères d'examen du dossier, frais de scolarité... tout y est !
- Ouverture le **20 janvier 2021**.
- **Jusqu'au 11 mars 2021**, saisir tous les vœux car après, vous ne pourrez plus en ajouter.
- **Jusqu'au 8 avril 2021**, compléter le dossier et valider définitivement les vœux qui vous intéressent toujours.

Pour m'accompagner dans mes vœux :

- Le site : <http://www.terminales2020-2021.fr/>
Le site de l'ONISEP pour des conseils et des informations utiles pour construire votre projet.
- Votre professeur principal.
- Le conseiller d'orientation au sein de votre établissement scolaire, le PSY-EN.
- Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de votre ville ou de votre secteur.

Les nouveautés 2021 :

Parcoursup 2021 tient compte de la réforme du lycée et du baccalauréat, et des modifications apportées par le 1^{er} confinement :

- Les bulletins scolaires (ceux de la classe de première et les 2 trimestres ou le 1 semestre de la classe de Terminale).
- Les résultats à l'épreuve anticipée de français, donc la moyenne arrêtée par le jury en juin 2020.
- Les notes des évaluations des E3C et des EC (épreuves passées ou en contrôle continu)
- La note finale de la 3^{ème} spécialité abandonnée en Terminale.

En fonction des aménagements dus à la crise sanitaire.

- Les notes des deux spécialités

Je fais quoi ?

Plusieurs étapes à ne pas négliger :

- Les civilités, on indique toutes les coordonnées (e-mail et téléphone) de l'élève, des représentants 1 et 2 afin d'être alerté lors des points d'étape et des réponses



- La rubrique « activités et centre d'intérêt », pour montrer tous ses talents et compétences dans tous les domaines (associatifs, sportifs, culturels, stages, jobs, engagement citoyen ou au sein de l'école...)
- On vérifie la scolarité
- On recherche ses formations grâce à un moteur de recherche, on visualise sur une carte et on consulte la fiche de présentation (attendus, programme, poursuite d'études...)
- On saisit ses vœux et on rédige sa lettre de motivation... On ne la néglige pas, car c'est elle qui fera la différence face à une autre candidature. Elle est lue !

ON N'OUBLIE PAS DE VALIDER SES VŒUX !

Combien de vœux ?

- On peut faire 10 vœux dans une formation donnée (BTS, DUT, CPGE, IFSI, Licence, écoles spécialisées ...) et 10 sous-vœux sur un site ou un lieu donné...donc, on ne se censure pas !
- On a droit aussi à 10 sous-vœux supplémentaires si on choisit l'apprentissage ou l'alternance.
- Certaines filières ont comme les IFSI ou Sciences Po marchent différemment

Au fur et à mesure que vous rentrez vos vœux, la plateforme les organise en vœux ou sous-vœux, donc elle vous indiquera quand vous aurez atteint le maximum.



Je suis en situation de handicap ?

Je prends contact avec le référent handicap de l'établissement où je souhaite postuler, afin de me renseigner si l'établissement peut m'accueillir ou adapter son enseignement à ma problématique (nom et coordonnées indiqués sur la fiche de présentation de l'établissement).

Je remplis ensuite la rubrique « Handicap-problème de santé, besoins spécifiques », la fiche de liaison.

Cette fiche reste confidentielle lors de l'examen de votre demande et ne sera transmise que lors de votre inscription définitive.



Je suis un artiste, un sportif ?

Je remplis la fiche « statut spécifique ».

Je veux faire une pause ?

Vous avez le bac en poche, mais vous ne voulez pas enchaîner immédiatement avec les études supérieures ? L'année de césure vous permet de faire une pause dans votre parcours, tout en vous garantissant le statut d'étudiant.

Faites vos vœux et remplissez la fiche « année de césure », en expliquant et motivant votre projet.

Vous pouvez partir pour 6 mois ou un an, puis intégrer la formation que vous avez choisie.

L'établissement qui reçoit votre candidature, n'est pas au courant de votre choix. Il l'apprendra que lors de votre inscription administrative. A vous d'expliquer votre motivation pour qu'il adhère à votre projet. Attention, l'établissement qui vous reçoit peut refuser.

Pendant cette période, vous avez le statut d'étudiant, ce qui vous permet de signer des conventions de stage, d'intégrer cette période dans votre parcours étudiant (rapport de stage, soutenance...) et de pouvoir maintenir votre bourse si le chef d'établissement le valide.

Et après ?

Le 8 avril 2021 on valide définitivement tous les vœux et on attend les premières réponses à partir du 27 mai 2021.

Mon enfant salarié veut reprendre des études ?

Pour les bacheliers qui ont souhaité partir dans la vie active, il existe Parcours+ qui leur permet de valoriser leurs expériences professionnelles pour reprendre des études ou suivre une formation.



LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

C'est quoi ?

Une plateforme qui permet aux élèves de terminale et aux étudiants de remplir un dossier de demande ou de renouvellement de bourse pour le supérieur et/ou un logement étudiant. C'est aussi ici que vous souscrivez à la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) obligatoire pour un grand nombre d'inscriptions. Vous pouvez aussi voir des aides à la mobilité ou accéder au dispositif « VISALE » (garantie locative). Enfin, vous y trouverez plein d'informations sur votre future vie étudiante.

Pour qui ?

Pour les élèves de terminale et les étudiants, ou ceux qui souhaitent reprendre des études.

Où ?

Sur le site « mes services étudiants », sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>



Quand ?

Dossier de demande ou de renouvellement de bourse **du 20 janvier jusqu'au 15 mai 2021.**

Dossier pour une demande ou un renouvellement de logement du 5 mai au 23 juin 2021.

Souscription au CVEC dès que vous avez validé définitivement votre réponse à une formation du supérieur et avant votre inscription administrative.

Je ne suis pas boursier au lycée ?

Les critères d'éligibilité sont différents dans le supérieur donc on fait une simulation car vous pouvez avoir une bonne surprise : <https://simulateur.lescrous.fr/>